Association Lozère Histoire et Généalogie

3^E. 2932, AD Lozère, relevé Philippe Maurice

Livre « Exules », reçu par Jean Torrent, notaire royal de Mende

folio 1, vierge folios 2-4, vierges folio 5, vierge

f° 6, le 27 juin 1517, contrat de mariage entre Jaucelin Cobe, fils de Pierre, de la Rouvière, et Raymonde Bolet, fille de Jacques Bolet, de Chanteruéjols. Puis ladite Raymonde Bolet, héritière de Philippe Hermentier, femme de feu Jacques Bolet, sa mère, autorisée par son père, ledit Jacques, se constitue en dot tous ses biens. Fait à Mende, en présence de Pierre Sarrazin, clerc de Mende, Pierre Yssartel, hôte de Mende.

f° 9, le 17 juillet 1517, contrat de mariage entre Vital Amargier, fils de Jacques, du Malzieu, et Catherine Melier, fille de feu Jean, du Malzieu. La dite Catherine, comme héritière de Plasence Azatgier, sa défunte grand-mère, du Malzieu, se constitue tout ce qu'elle a sur les biens de Vital Azatgier, du Malzieu, et que Jacques et Vital Amargier, père et fils, seront tenus de lever à leurs frais. Puis Luce, mère de la mariée, veuve, constitue en augment de dot vingt livres tournois, trois cotes et deux gonelles, en tissu burel du pays, une gonelle en tissu de France de couleur rouge, une autre gonelle en tissu de France de couleur, vingt livres de vaisselle d'étain de bon poids, un gobelet et un Chaudron, deux chandeliers de laiton, un trépied, un landier de fer, d'autres ustenciles, deux couvertures et deux linceuls. Fait à Mende, en la maison de Pierre Baldos, hebdomadier de Mende, en présence d'Antoine Rochon, bénéficier de Mende, et Jean Minhe, du Malzieu, prêtres.

f° 11v°, le 26 juillet 1517, vente par Alayssette de Lafont, veuve de Bertin Bedos, de Chanteruéjols (Saint-Gervais), à Antoine et Antoine Jouvenel, cousins, dudit lieu, de toutes les possessions qu'elle a audit lieu, sauf une maison, un curtil et un clos contigus, et trois champs, contre quarante-cinq moutons or. Fait à Mende, en présence de Pierre Rossald, Vital Durand, prêtres bénéficiers de Mende, Guillaume Tardin, de Chanteruéjols (Saint-Gervais).

f° 14, le 7 août 1517, vente par Jean Pastre, de Badaroux, à Antoine Julien, de Badaroux, d'un champ et un bois contigus, sis à Badaroux, terroir dit *de Puech Chalvel*, contre quinze moutons or. Fait à Mende, en présence de Pierre Sarrazin, clerc de Saint-Sauveur.

f° 16v°, le 10 août 1517, quittance par Durand Julien, de Félisson (Saint-Bauzile), à Guillaume Crosat, fils de feu Pierre, du Chastelnouvel, de dix livres tournois en diminution de la dot autrefois constituée par ledit Guillaume Crosat à Catherine Crosat, sa sœur, avec Jean Julien, fils dudit Durand, selon acte reçu par moi.

f° 18, le 14 août 1517, revente par Mathieu Astruc, prêtre bénéficier de Mende, chapelain de la chapelle Saint-Etienne, de dix sous de cens, à Etienne Petit, meunier de Mende, sur les vingt sous de cens qu'Astruge, fille de feu Guillaume Vigoros, pareur de draps de Mende, veuve de Pierre Rodier, au nom d'Etienne Rodier le jeune, tisserand, son fils, avait vendus le 30 mai 1474, avec Jean Salaville le vieux, tisserand, son fidéjusseur, à Jean Mazel et Etienne Albaret, prêtres, chapelains de la chapelle Saint-Etienne protomartyr. Fait à Mende, en la cathédrale, en la chapelle Saint-André, en présence de Jean Gisquet et Jean Ranvier, prêtres, Laurent Bertrand, sergent de Mende.

f° 20, le 1^{er} août 1517, quittance par Vital Gerbald, pâtre de Mende, mari de Jeanne Rebol, fille de feu Jean Rebol, à Jean Rebol, fils de feu Jean, des Bories (Saint-Gervais), son beau-frère, de trente livres, deux robes, une couverture et deux linceuls, selon acte reçu par moi notaire.

f° 21, le 16 septembre 1517, vente à Mathieu Astruc, prêtre bénéficier de Mende, chapelain de la chapelle Saint-Etienne de Mende, par Jean Saltel, fils de Guillaume, de la Roche, à Barjac, autorisé ledit chapelain par Robert de Grandmont et Hélie de Châteauneuf, chanoines et baillis du chapitre, d'une émine de froment mesure de Mende de cens, contre dix livres tournois. Puis Vital Froment, de Bramonas (Balsièges), se constitue fidéjusseur. Fait à Mende, en ladite chapelle, en présence de Jean Villette, Antoine Mercier, prêtres, Raymond colonel, hebdomadier de Mende, Nicolas Vanel, borcier de Mende. Avec promesse de revente envers lesdits Saltel.

f° 26v°, le 16 octobre 1517, testament de Jean Arzalier, fils de feu Pierre, du Born, qui adresse des legs à Pierre Arzalier le vieux et le jeune, ses fils, à Catherine, sa mère, à Jeanne, sa femme, à Hélix, sa sœur, femme de Pierre Portes, du Born, et qui fait héritier universel Jean Arzalier, son fils. Il nomme exécuteurs testamentaires, Jean Boniol et Pierre Portes, son beau-frère. Fait au Born, en présence de Jean Bestion, bachelier en médecine, maître Pierre Sarrazin, notaire de Mende, Jacques Bestion, prêtre de Born, Jean Bestion, Etienne Arzalier, fils d'Antoine, du Born, Etienne Brengier, d'Altayrac, Pierre Gervais, de Rieutort.

f° 30, le 15 octobre 1517, contrat de mariage entre Jacques Ranvier, de Badaroux, et Hélix, fille de Pierre Bedos, de Pommiers (Cultures). Puis Jean Bedos, frère de la mariée, donne en dot toute la dot autrefois donnée à Hélix avec Jacques de Lafont, de Chanteruéjols, son premier mari, par acte reçu par moi, et outre cela, deux linceuls. Fait à mende, en l'oustal de Bertrand Chaptal, tisserand et hôte de Mende, en présence de Pierre Sarrazin, notaire de Mende, Jacques Chaptal, fils dudit Bertrand, Etienne Brengier, hôte d'Altayrac, Pierre Ranvier, de Badaroux, et Guillaume Bedos, clerc de Cultures.

f° 32v°, le 17 octobre 1517, contrat de mariage entre Guillaume Roc, de Malaval (Brenoux), et Maurize, fille de Raymond Galieyre, de Malaval. Puis Raymond Galieyre, père de la future, lui donne en dot, soixante-dix-neuf livres tournois, deux robes en tissus de France, deux couvertures et deux linceuls. Fait à Mende, en la maison que Privat Mossier, hôte de Mende, vient d'acquérir des héritiers de Privat Dossière, en présence de Guillaume de La Garde, chanoine de Quézac, Jean Galière, bénéficier de Mende, François Chaptal, prêtre des Bondons, Arnaud Basalgette, prieur du collège de Tous les Saints, Pierre Jourdan, clerc de Brenoux, Antoine Couste, clerc de Mende. Avec quittance des biens familiaux à Raymond et Jean Galière, père et fils.

f° 36v°, le 22 octobre 1517, contrat de mariage entre Durand Brengier, de Méjantel (Barjac), et Guillaumette Roffiac, du Born. Agnès Masso, veuve de Vital Borrie, du Born, constitue en dot à ladite Guillaumette, sa fille, future femme de Jean Rocher (sic), la moitié de ses biens, avec clauses diverses dont la possibilité pour la donatrice de léguer des biens à Guillaume et Antonie, ses fils et filles.

f° 39v°, le 5 novembre 1517, contrat de mariage entre Jean Granat, fils de feu Privat, de Veyrines (Allenc), et Jeanne Garnier, fille de feu Guillaume Garnier, du Born. Puis Jean Garnier, frère de la mariée, lui constitue en dot cinquante-trois livres tournois, deux robes, deux couvertures et deux linceuls. Avec quittance des biens familiaux par la mariée à son frère, et transaction à propos des droits familiaux entre Jean Granat, fils de feu Privat, de Veyrines, et Guillaume, son frère, de Redessan, diocèse de Nîmes.

f° 46v°, le 7 novembre 1517, quittance dotale par Antoine et Antoine Jouvenel, de Chanteruéjols, comme mari de Catherine et Marguerite Marco, filles de feu Jean Marco, à Jeanne Marco, femme de Pierre Cobe, de Brenoux, leur belle-soeur. Fait en présence d'Etienne Charle, prêtre de Nogaret (Brenoux).

f° 48, le 12 novembre 1517, vente par Bertrand et Alain Guosse, père et fils, de Changefèges (Balsièges), à Jean Baro, fils de Guillaume Baro, marchand de Mende, et Guigon Brunel, clerc, fils de Jean, de Changefèges, comme chapelains de la chapelle fondée par feu Bertrand Geymars, prêtre, autorisés par André Chapsier, bachelier en droit, sacriste de Mende, qui a l'institution de la chapelle, et Pierre Bados, hebdomadier, et Pierre Rossald, prêtres, bnééficiers de Mende, exécuteurs testamentaires dudit Geymars, et Guillaume Baron, marchand, de Mende, et Jean Brunel, de Changefèges (Balsièges), patrons de ladite chapellenie, d'un setier de froment de cens nus contre vingt livres tournois. Avec promesse de revente. Fait à Mende, en présence de Pierre Salaville, prêtre bénéficier de Mende, Mathieu Fabri, et Pierre Sarrazin, notaire.

f° 54, le 17 novembre 1517, quittance des biens familiaux par Marguerite Martin, fille de probe homme Guigon Martin, de Rouffiac (Saint-Bauzile), majeure de quinze ans, mineure de vingt-cinq, future femme d'Etienne de Lasfonts, fils de Guillaume, dels Jolias (Balsièges), assez dotée par son père devant Julien, notaire de Mende, à son père. Fait à Mende, en présence d'Arnald Basalgette, prieur du collège de Tous les Saints, Astorg Pradier, marchand, Jean Julien, notaire, Michel Roffiac, prêtre bénéficier de Mende, Pierre Fonts, hôte de Mende.

f° 55v°, le 24 décembre 1517, vente devant Guillaume Vanel, bailli du Tournel, par Guigon et Antoine Bonicel, père et fils, et Vital Bonicel, frère de Guigon, de Rouffiac, à Guigon Martin, de Rouffiac, d'un pré dit *la Plantada*, sis au terroir de Rouffiac, contre soixante livres tournois.

f° 57v°, le 20 janvier 1518 (ns), contrat de mariage entre Jean Brajon, fils de feu Antoine, de Chabannes (Saint-Gervais), et Jeanne Bergo, fille d'Astorg Bergo le vieux, de Rouves (Gabrias). Astorg constitue en dot soixante-quatorze livres tournois, trois robes, deux couvertures et deux linceuls. Fait à Mende, en la maison que Jean Cordesses tient en location.

f° 59v°, le 26 janvier 1518 (ns), contrat de mariage entre Guillaume Marco, fils de feu Pierre, de Saint-Martin, et Agnès Cruvelier, fils de feu Jean, de Badaroux. Puis Astruge, femme d'Antoine Coderc, de Badaroux, et Mondette, fille de ladite Astruge, femme d'Etienne Coderc, de Badaroux, donne à la mariée, leur fille et sœur, soixante-cinq livres tournois, deux robes, deux couvertures et deux linceuls. Fait à Mende, en la maison des moniales de Mercoire, en présence de Pierre Cruvelier, prêtre, Antoine Julien, de Badaroux, Etienne Avinhon, de Saint-Martin du Born, Jacques Chalvet, de Badaroux, Jacques Boysson, des Bories à Badaroux. Avec quittance des biens familiaux par la mariée à ses mère et sœur.

f° 64, le 28 janvier 1518 (ns), vente par Bertrand et Antoine Claret, père et fils, de Bramonas, à Jean et Vital Jordan, frères, de Bramonas (Barjac), d'un champ sis au dit lieu, terroir dit de *Trasto Sere*, confronté au champ de Jean Cordesses et au champ des acheteurs, contre quinze livres tournois. Avec promesse de revente.

f° 68, le 1er février 1518 (ns), quittance par Guillaume Fonts, de Félisson, à Guigon Martin, de Rouffiac, de trente livres tournois, des robes et de deux linceuls, pour le premier terme de la dot constituée par Guigon à sa fille, Marguerite, femme d'Etienne Fonts, fils dudit Guillaume.

f° 69v°, le 12 février 1518 (ns), vente par Jean Fornier, fils de Jean, de Balsièges, à Jean Clavel, le vieux, fils de Jean, de Changefèges (Balsièges), d'un champ et d'une part d'un autre champ, contre douze livres tournois.

f° 72, le 6 mars 1518 (ns), quittance dotale par Raymond Martin, de Lanuéjols, à Raymond Galieyre, de Malaval (Brenoux), de vingt-deux livres tournois, deux couvertures, deux linceuls et les robes, de la dot d'Agnès, fille de Jean Galieyre, sœur de Raymond, selon contrat reçu par Etienne Bernard, notaire. Fait à Mende, en présence de Michel Robert, notaire.

f° 73v°, le 10 mars 1518 (ns), acceptation par les chapelains de la chapelle fondée par Bertrand Geymar du pré dit *de la Barthe de la Balma* légué par ledit Bertrand Geymar. Fait à Mende, en l'ouvroir de Jean Agasse, notaire, en présence de Pierre Sarrazin, notaire, Etienne Barandon et maître François Agasse, notaire.

f° 74v°, le 19 mars 1518 (ns), vente par Marguerite Galine, femme de noble Gracien Deceses, de Saint-Etienne-du-Valdonnez, à Astorg Masoyer, dudit lieu, de la moitié d'un champ, contre trente-huit livres tournois.

f° 77, le 9 avril 1518, cession en nouvelle emphytéose par le chapitre de Mende, à Marc de Bonnejols, prêtre, comme personne privée, Jean de Bonnejols, son frère, et Jacques Cortes, habitants de Fageyroles (Saint-Marie de Chastelnouvel, diocèse d'Uzès), d'un *gurgite nominato de Olla*. Fait à Mende, en présence de Jean Baldit, Durand Benoît et Raymond Coronel, hebdomadier, prêtres bénéficiers de Mende.

f° 79v°, le 17 avril 1518, transaction à propos des droits familiaux de Jean Rampvier, fils de feu Guillaume, de Colagnes-Hautes (Rietuort), avec Guillaume Rampvier, fils de feu Pierre, comme héritier desdits feux Guillaume Rampvier et Pierre Rampvier, de Rochebelot.

f° 81v°, le même jour, transaction à propos de ses droits entre ledit Guillaume Rampvier, de Rochebelot, et Isabelle, fille de feu Guillaume Rampvier, femme de Guillaume Galtier, de Fraissinet (Ispagnac).

f° 83v°, le 23 avril 1518, vente par noble Simon de Corsac, de Mende, seigneur de Vallescure et Mezeri, à Guillaume Agasse, fils de feu Jean, de Mezeri, d'un pré sis au dit lieu de Mezeri, dit *lo Prat del Peyro*, contre cinquante-deux livres tournois.

f° 86, le 22 mai 1518, contrat de mariage entre Antoine Pigieyre, fils de Pierre, de Peyrefiche (Barjac), et Jeanne, fille de Jean André, de Barjac. Ledit Jean André donne en dot cent livres tournois, deux robes, deux couvertures et deux linceuls. Fait à Mende, en l'oustal d'Etienne Richard, dit Pigieyre, en la chambre haute, en présence de Pierre Martin, bachelier en droit, de Mende, Guigon Galieyres, clerc, et Guillaume Chapat, de Barjac. Avec association entre Guillaume Pigieyre, et sa femme, Jeanne, et son frère, Antoine Pigieyre, et sa femme Jeanne André.

f° 89, le 29 mai 1518, vente par Antoine Tranchaceps et Béatrice, sa fille, qu'il autorise, à Antoine Jouvenel, fils de feu Jean, et autre Antoine Jouvenel, fils de feu Antoine, et Isabelle, veuve dudit Antoine et mère dudit Antoine, d'un pré contre quatorze livres et quinze sous tournois. Fait à Mende, en présence de Jean Vacheri, clerc de Thoras.

f° 92, le 5 juin 1518, vente par Firmin Robband, dit Pons, tisserand de Mende, à Vital Hermet, prêtre de Salses (la Rouvière), d'une maison sise à Salses, contre vingt-deux livres tournois.

Fait à Mende, en présence de Jean Agasse, notaire, Galhard la Planhe, chorier de Saint-Privat-de-Vallongue.

f° 94, le 1er juillet 1518, vente par Pierre Bestion, laboureur de Salhens (Saint-Amans), à Antoine Corbettes et Denis Tondut, prêtres, chapelains de la chapelle Saint-Jean-Baptiste fondée en l'église Saint-Amans par feu Privat Tondut, défunt prêtre, d'un setier, une coupe, un boisseau et demi de seigle de cens contre quatorze livres tournois. Fait à Mende, en présence de Jean et Pierre Vacheri, frères, clercs de Thoras. Avec promesse de revente.

f° 98v°, le 20 juin 1518, donation par Jean de Lafont, fils de feu Jean, héritier de feu Privat de Lafont, de Chanteruéjols, à Catherine, veuve de Privat, pour payer le legs de douze livres que le défunt Privat lui a constitué devant Louis de Léage, notaire de Mende, de sa part que ledit Jean a dans une maison qui fut autrefois audit Privat, confrontée à la moitié de ladite maison qui revient à ladite Catherine, à la grange, aire et curtil de Guillaume de Lafont, et à la vieille maison dudit Guillaume, et cela contre les douze livres. Suivi des quittances réciproques que se donnent Jean de la Font, dit le grand Jean, fils de feu Jean, et ladite Catherine.

f° 102, le 1er juillet 1518, vente aux susdits Antoine Corbettes et Denis Tondut, prêtres de ladite chapelle Saint-Jean-Baptiste en l'église de Saint-Amans, par André et Jean Chalmettes, de Bertrezès (Saint-Amans), de deux setiers de seigle mesure de Saint-Amans, contre vingtsix livres tournois. Avec promesse de revente.

f° 106v°, le 1er juillet 1518, vente aux mêmes prêtres par Jean Sadolh, de Bertrezès (Saint-Amans), de trois setiers de seigle mesure de Saint-Amans de cens contre trente-neuf livres tournois. Avec promesse de revente.

f° 111v°, le même jour, vente aux mêmes prêtres par Jean Javols, de Bertrezès (Saint-Amans), de deux setiers de seigle de cens contre vingt-six livres tournois. Avec promesse de revente.

f° 116, le 10 juillet 1518, quittance dotale par Pierre Brajon, de Changefèges (Balsièges), mari de Catherine Planhes, fille de feu Pierre, d'Anglade (Brenoux), à Alaycette, fille de feu Pierre Planhes, femme d'Antoine Malaval, d'Anglade (Brenoux), et à autre Alaycette, veuve dudit Pierre Planhes, de quatorze livres tournois, des robes, d'une couverture et de deux linceuls.

f° 117, le 17 juillet 1518, contrat de mariage entre Etienne Jordan, fils de Jean, de Bramonas (Barjac), et Loyse, fille d'Etienne Claret, dudit lieu. Puis, Etienne Claret, père de la mariée, lui constitue en dot cinquante livres tournois, une cote en tissu de France, une gonelle en tissu teint du pays, deux couvertures et deux linceuls. Il est convenu que lesdits Etienne Jordan et sa femme pourront, tant qu'ils vivront, faire de l'huile de leur noix dans le moulin dudit Claret. Fait à Mende, en l'oustal de l'héritier de Pierre Balmas, défunt tisserand de Mende, en présence de Jean Clapier, notaire, Guigon Martin, de Rouffiac (Saint-Bauzile), Jean Chapelain, de Bramonas, messires Guillaume et Pons Claret, prêtres. Puis donation pour cause de mariage par ledit Jean Jordan à son fils, Etienne. Avec quittance des biens familiaux par Hélix Jordan, fille dudit Jean Jordan, de Bramonas, majeure de quinze ans, mineure de vingt-cinq, à ses père et frère, Jean et Etienne Jordan, à l'occasion de sa constitution dotale devant Jean Clapier, notaire public de Mende, avec François Claret, fils d'Etienne.

f° 123, le 27 juillet 1518, vente par Pierre Latgier, fils de feu Jean, de Chanteruéjols (Saint-Gervais), à Antonie Latgier, femme de Jacques Bolet, de Chanteruéjols, d'un chasal sis à Chanteruéjols, contre six livres tournois. Fait à Mende, en présence de Jean de Galieyre, prêtre bénéficier de Mende.

f° 125v°, le 24 août 1518, contrat de mariage entre Jean de Lafont, fils de feu Jean, de Chanteruéjols (Saint-Gervais), et Jeanne Latgier, fille de Pierre, dudit lieu. Le père de la future lui constitue en dot quarante livres tournois, une cote en tissu de France, une gonelle en tissu teint du pays, deux couvertures et deux linceuls. Fait à Mende, en présence de Jacques Bolet, Jean Trancheseps, fils de feu Antoine, Jean Ranvier, fils de Philippe, de Brugière (Rieutort), Antoine Galhard, curé de Saint-Flour-du-Pompidou. Avec quittance des biens familiaux par la mariée à Pierre et Privat Latgier, père et fils, de Chanteruéjols.

f° 129v°, le 22 août 1518, contrat de mariage entre Jean Seguin, fils de feu Jean, tisserand de Mende, et Jean Borii, tisserand de Mende, au nom de sa fille, Marguerite. Le père de la mariée, et sa femme, Hélix, mère de la mariée, constituent en dot à leur fille quatre-vingts livres tournois, deux robes en tissus de France, deux couvertures et deux linceuls. Fait à Mende, au faubourg, au couvent des frères mineurs, en présence de Pierre Borii, marchand, Antoine et Jean Bonet, tisserands de Mende.

f° 132, le 25 août 1518, testament de Mathieu Barral, de Saint-Martin du Born, qui élit sépulture au cimetière du Born, au tombeau de Pierre Raymond, son beau-père, et qui nomme héritier universel son frère, Jean Barral, de Saint-Martin du Born. Il nomme exécuteurs testamentaires François Sarrazin, curé du lieu, et le notaire récipiendaire. Fait à Mende, en l'ouvroir du notaire, en présence de Jacques Robert, chaussetier, Guillaume Jordan, tisserand, Antoine Garrigues, Jean Gely, barbier, Etienne Barrandon, clerc, et Pierre Pons, tailleur, tous de Mende.

f° 135, le 14 septembre 1518, testament de maître Jean Agasse, notaire de Mende, qui élit sépulture au grand cimetière de Mende, en la tombe de ses parents, et qui adresse des legs à la confrérie Saint-Jean évangéliste dont il est confrère, à celle de Saint-Sébastien, à Marguerite, Sandre et Jeanne, ses filles à marier, à Saure, femme de Jacques Linhol, et Marguerite, femme de Pierre Brun, ses autres filles. Il nomme héritiers universels sa femme, Marguerite, et François Agasse, notaire, son fils. Il nomme exécuteurs testamentaires Vital Mauri, prêtre, et Antoine (nom mal numérisé), Pierre Lasfonts, Pierre Brun et le notaire récipiendaire. Fait à Mende, en la maison du testateur, en l'étage supérieur, en présence de Vital Mauri, prêtre, Pierre de Lasfonts, maître Jean Bardon, notaire, Pierre Brun, et maître Jacques Velayt, notaire de Mende.

f° 139, le 20 septembre 1518, revente par Jean Gisquet, prêtre de Mende, chapelain de la chapelle fondée par Pierre Granier, défunt notaire, avec licence de Pierre Novet, prêtre bénéficier et bailli des bénéficiers de Mende, à Falquette, femme de Guillaume Pruit, tisserand de Mende, d'un setier de froment de cens que François Sabatier, dit Claustre, cordonnier de Mende, avait vendu le 13 septembre 1463 à Jacques Chaldoreille, prêtre et chapelain de ladite chapelle, par acte de Jean Julien, notaire de Mende, contre dix-huit livres tournois.

f° 142, le 21 septembre 1518, vente par Etienne Gisquet, fils de feu Jean, de Changefèges, audit Jean Gisquet, prêtre originaire de Changefèges (Balsièges), à présent de Mende, chapelain de la chapelle fondée par Pierre Granier, notaire de Mende, au nom de ladite chapelle, avec l'autorisation de Pierre Novet, bailli des bénéficiers de Mende, de Jean Vital et Pierre Michel, ses conseillers, d'un setier de froment en mesure de Mende, de cens à lever à la Saint-Michel, contre dix-huit livres tournois, que le vendeur reconnaît avoir reçues en quatre écus d'or au soleil, deux ducats, huit testons, et le reste en sous tournois. Fait à Mende, en l'ouvroir de la maison du notaire, en présence de Jean Cayrel, notaire, Jaucelin Robert, chaussetier, de Mende, et Pierre Gisquet, de Changefèges.

f° 144, le 2 octobre 1518, contrat de mariage entre Pierre Albi, fils de feu Bartholomé, de Badaroux, et Catherine Cordesses, fille de Jean Cordesse, de Bramonas. Le père de la mariée lui constitue en dot, cinquante et une livres tournois, une cote en tissu de France, une gonelle en tissu teint du pays, deux couvertures et deux linceuls. Fait à Mende, en présence de Jean Julien, notaire de Mende, Pierre Cordesses, de Bramonas (Barjac), et Pierre de Lasfons, de Mende. Avec quittance des biens familiaux, le même jour, par Antonie Albi, fille de feu Bartholomé, future femme de Jean Cordesses, de Bramonas, de Barjac, mineure de vingt-cinq ans, majeure de quinze, à Pierre Albi, fils de feu Bartholomé.

f° 148, le 2 octobre 1518, quittance des biens familiaux par Marguerite, fille de Jean Born, tisserand de Mende, future femme de Jean Seguin, tisserand, fils de feu Jean, de Mende, à Jean Seguin, son père. Avec quittance dotale (la numérotation passe du folio 148 au folio 159 sans manque de feuillet).

f° 161, le 12 octobre 1518, quittance par Agnès Vidal, veuve d'Antoine Dedet, à présent femme d'Antoine Delhom, du Chastelnouvel, héritière de sondit mari défunt, Antoine Dedet, à Etienne Rodier, fils et héritier de feu Guillaume Rodier, absent, et Pierre Rodier, présent, père et fils, de Fanguières (Rieutort), tant des mains de Guillaume Rodier que de celles de Pierre Rodier, frères et exécuteurs testamentaires dudit feu Guillaume Rodier, selon testament reçu par Jean Brengier, prêtre et notaire de Rieutort, de tout ce que ledit Guillaume était obligé envers ladite Agnès, selon des obligations et cédules reçues par Jean Dumas, notaire de Mende, que d'autres notaires. Fait à Mende, en présence de Georges Chasot, clerc du Viala (La Panouze, diocèse de Mende), et Bertrand Reboul, prêtre bénéficier de Mende.

f° 163, le 18 octobre 1518, quittance des biens familiaux par Marguerite, veuve de Laurens Constans, carrier, Pierre Constans, fils dudit Laurent, Catherine, fille dudit Laurent, femme d'Etienne Basalgette, tisserand de Mende, à Antoine Constans, fils d'Etienne, et Pierre Constans, fils dudit Antoine, du Chastelnouvel.

f° 164v°, le 1er novembre 1518, testament de probe homme Jean Malgoyres, de Chabrit (Saint-Gervais), qui élit sépulture en l'église des carmes de Mende, au tombeau de ses parents et prédécesseurs, et qui adresse des legs à sa sœur, Philippe, femme de Jean Colomb, de (en blanc), paroisse de Barjac, à ses filles, Jeanne, femme de Jean Barbut, et Jeanne, femme d'Antoine Pascal, de Chabrit, à sa femme, Catherine Bonalde, à son fils, Jacques, déjà marié par contrat devant Etienne Chabrit, notaire de Mende, et qui nomme héritière universelle, Jeanne la jeune, sa fille à marier.

f° 168v°, le 4 novembre 1518, quittance dotale générale par Pierre Masoyer, fils de Jean, et Arnalde, sa femme, originaire de Gerbald (Saint-Bauzile), à présent du diocèse de Maguelone, à Guillaume Borrelli, de Gerbald, de toute la dot autrefois constituée audit Jean Masoyer et sa femme Astruge, par Etienne et Jean Borrelli, père et fils. Fait à Mende, en présence de Georges Chasot, clerc, Pierre Sarrazin, notaire d'Ispagnac, et Pierre Vital, du Chastelnouvel, beau-frère dudit Pierre Masoyer.

f° 170, le 11 novembre 1518, quittance par Jeanne, fille de Jean Constans, femme de Guillaume Tichit, de Saint-Martin du Born, à sondit mari, de treize livres et cinq sous tournois. Fait à Mende, en présence de Bartholomé *Capitagiti*, curé de Saint-Frézal-d'Albuges.

f° 172, le 16 novembre 1518, vente par Laurent Brengier, de Colagnes-Hautes -Rieutort), qui fera ratifier par sa femme, Jeanne, à Antoine Brunel, dit Chaminat, du Boschet (Rieutort). Fait en la maison de feu Jean Torrent, défunt notaire royal, par Pierre Torrent, notaire royal. Avec promesse de revente.

f° 177, le 17 novembre 1518, quittance dotale générale par Guillaume Peytavin, fils de feu Gerald, du Croset (Saint-Gervais), à Jean Fuelvar, de Chanteruéjols, de la dot que lui a autrefois constituée ledit Fuelvar, avec Agnès, fille de feu Pons Borias, dudit lieu, selon acte de Jacques Chaldoreilhe, notaire de Mende, le 9 octobre 1479.

f° 179, le 25 novembre 1518, quittance par Antoine Ribeyroles, tisserand de Mende, à Maurice Ribeyroles, son neveu, fils et héritier de Durand Ribeyroles, son défunt frère, du Born, de dix livres tournois sur sa légitime.

f° 180v°, le 25 novembre 1518, vente par Antoine Laurayre le jeune, fils de feu Jean, de Saint-Martin du Born, au curé et aux prêtres du Born, de trois sous de cens contre trois livres tournois. Avec promesse de revente.

f° 185, le 26 novembre 1518, vente par Thomas Guosset et Elisabeth Jouvenel, sa femme, à Guillaume Crosat, fils de feu Pierre, du Chastelnouvel, d'un pré sis au Chastelnouvel, contre douze livres tournois. Avec promesse de revente.

f° 199v°, le 27 novembre 1518, quittance à Vital Bonicel, de Félisson (Saint-Bauzile), par Raymond Malaval, de Mende, pour la vente qu'a autrefois faite son frère, Raymond Malaval, de Changefèges (Balsièges), d'un champ sis à Bramonas, terroir de Chambon, et sur lequel champ il avait des droits de légitime.

f° 201, le 30 novembre 1518, vente par Jean et Pierre Brunel, père et fils, de Changefèges, à Pierre Brajon le vieux, dudit lieu, d'une pièce de terre en partie champ et herme, audit lieu, contre dix moutons or.

f° 203v°, le 11 décembre 1518, contrat de mariage entre Jacques Salaville, fils de Pierre le jeune, du Chastelnouvel, et Isabelle Jouvenel, fille d'Antoine, dudit lieu. Le père de la mariée lui constitue en dot cinquante livres tournois, quatre robes, deux couvertures et deux linceuls. Fait à Mende en la maison de l'héritier de Guillaume Clapier, défunt notaire, que tient en location Jean Hermentier, blanchisseur de Mende, en présence de Pierre Salaville, prêtre bénéficier de Mende, noble Guinet Chapelle, Guillaume Panc, de Mende, Etienne Vital, du Chastelnouvel, et Georges Chasot, clerc du Viala (La Panouze). Avec quittance des biens familiaux par la mariée.

f° 208v°, le 7 janvier 1519 (ns), échange de biens entre Jean Rostaing, carrier de Saint-Etienne-du-Valdonnez, et Jean daude, dudit lieu.

f° 212v°, le 22 janvier 1519 (ns), contrat de mariage entre Guillaume Borrelli, fils de feu Jean, de Gerbald (Saint-Bauzile), et Astruge Malaval, fille de Blaise, défunt, dudit lieu. Guillaume Malaval, fils et héritier dudit feu Blaise, constitue en dot à sa sœur cinquante livres tournois, une gonelle en tissu teint du pays, deux couvertures et deux linceuls. Avec quittance des biens familiaux par Astruge Borrelli, fille de feu Jean, de Gerbald, future femme de Guillaume Malaval, dudit lieu, majeure de vingt ans, mineure de vingt-cinq, à son frère, Guillaume Borrelli.

f° 217, le 22 janvier 1519 (ns), contrat de mariage entre Guillaume Malaval, fils de feu Blaise, de Gerbald, et Hélix Borrella, fille de feu Jean. Puis Guillaume Borrelli, fils et cohéritier de feu Jean, pour lui et au nom de Pierre Borrelli, fils et héritier de feu Vital Borrelli, cohéritier duit feu Jean, donne en dot cinquante livres tournois, une gonelle en tissu teint du pays, deux couvertures et deux linceuls. Avec quittance des biens familiaux par Astruge Malaval à son frère, Guillaume, de Gerbald.

- f° 221v°, le 7 février 1519 (ns), transaction à propos des biens familiaux entre Guigon Martin, fils et héritier de feu Vital, de Rouffiac, et son frère, Antoine, de Roffiac (Saint-Bauzile). Avec quittance dudit Antoine audit Guigon.
- f° 226, le 19 février 1519 (ns), quittance par Pierre Julien, de Rouffiac (Saint-Bauzile), mari de Jeanne Brajon, à Jaucelin Brajon, de Chabannes (Saint-Gervais), de cinq livres tournois en déduction de la dot constituée par ledit Jaucelin à Jeanne, selon acte reçu par Michel Bernard, notaire de Bagnols.
- f° 227v°, le 21 février 1519 (ns), vente par Etienne Barta et sa femme, Jeanne Tondut, de Mende, à Jean Baro, fils de Guillaume Baro, marchand du Born, et Guigon Brunel, clerc, fils de Jean Brunel, de Changefèges (Balsièges), chapelains de la chapelle fondée par Bertrand Geymars, défunt prêtre, de vingt-cinq sous tournois de cens contre vingt-cinq livres. Avec promesse de revente.
- f° 242v°, le 25 février 1519 (ns), vente aux mêmes chapelains par Guillaume Gordon, prêtre de Mende, de vingt sous tournois de cens contre vingt livres. Avec promesse de revente.
- f° 247v°, le 28 février 1519 (ns), testament de probe homme Jacques Salaville le vieux, du Chastelnouvel, qui adresse des legs à Pierre, son fils, prêtre, à Agnès, sa fille, à Catherine, son autre fille, femme d'Antoine Tranchacep, dit Galard, de Chanteruéjols, à Jean, Jeannette, Catherine et Agnès, ses nièces, à Etienne Salaville, prêtre, son frère, et qui nomme héritier universel son fils, Etienne Salaville.
- f° 249v°, le 12 mars 1519 (ns), quittance par Durand Companh, de Montet-Bas (Saint-Etienne-du-Valdonnez), à Antonie Dumas, fille et héritière de Pierre Dumas, et des mains d'Antoine Martin, son mari, de dix-sept moutons or et demi, et un linceul, pour restitution de la dot d'Antonie Companh, fille de Durand et femme du défunt Pierre.
- f° 251, le 19 mars 1519 (ns), quittance par Bertrand Meyrueys et Jean Meyrueys, père et fils, de Montet (Saint-Etienne-du-Valdonnez), à Guillaume Crosat, fils de feu Pierre, du Chastelnouvel, de seize livres, six sous et trois deniers tournois, une cote, une couverture et un linceul en premier terme de la dot de Jean Crosat, femme de Jean Meyrueys.
- f° 253, le 21 mars 1519 (ns), cession en nouvelle emphytéose par Jean de la Panouze et Antoine d'Apcher, anciens baillis du chapitre, et Hélie de Châteauneuf, chanoine, commis par le chapitre, à Pierre Badaroux, du Sec (Chanac), d'un champ que le chapitre possède au mas del Cros (Chanac), terroir *del Bandos*, qui fut à Raymond Carnac, confronté au chemin allant de Chanac au Sec, et aux terres dudit Badaros, et contenant deux setiers de terre.
- f° 256, le 25 mars 1519, vente par Alaycette de Lafont, veuve de Berton Bedos, de Chanteruéjols (Saint-Gervais), à Jean Soles, dudit lieu, d'un chasal sis audit lieu, contre trois moutons or et cinq gros.
- f° 258v°, le 26 avril 1519, quittance par Bertrand Vital, fils de feu Laurent, du Chastelnouvel, et d'Imberte Crosat, à Vital Crosat, fils de feu Pierre, de Savinier (Rieutort), de dix livres et cinq sous tournois constitués par ledit feu Pierre Crosat, père d'Imberte, à ladite Imberte, selon acte de Louis Verdier, défunt notaire de Servières.
- f° 260, le 24 mai 1519, revente par nobles Antoine d'Apcher et Raymond de Grandmont, chanoines de Mende et baillis du chapitre, au nom du chapitre qui est collateur de la chapelle des Saints Privat, Julien et Basile, fondée dans la vieille crypte, à Jean Balmeles, prêtre bénéficier de Mende, comme personne privée, des droits de la chapelle sur un cartal de

froment de cens, sur la maison de Balmeles, contre cinq moutons or et demi, qui avait été vendus le 6 avril 1467, par Paulet Garachon, de Mende, à André Saint-Flour, prêtre bénéficier de Mende et chapelain de ladite chapelle.

f° 263v°, le 24 mai 1519, vente par Thomas Gosse et Ysabelle Jouvenel, fille de feu Jean, du Chastelnouvel, audit Jean Balmeles, comme chapelain de ladite chapelle, de trois cartals de froment de cens, contre onze livres et cinq sous tournois. Avec promesse de revente. Fait en présence de François Versapuech et Louis Sanson, prêtres bénéficiers de Mende, et Bartholomé Comitis, prêtre de Mende.

f° 268v°, le 4 juin 1519, ratification par Jeanne Atger, femme de Bertrand Donarel, fils de Jean, d'Altayrac (Saint-Gervais), pour Pierre Cruvelier, de Nogaret (Badaroux), de la vente d'un pré que lui fit Vital Atger, frère de ladite Jeanne, fils de feu Vital, de la Rouvière.

f° 270v°, le 4 juin 1519, vente par Jacques Salas, fils de feu Pierre, et Jeanne, veuve, du Chastelnouvel, à Pierre Fournier, de Gerbald (Saint-Bauzile), d'un pré sis au Chastelnouvel, contre quatorze livres et demie.

f° 273v°, le 11 juin 1519, ratification par Jeanne Stevenon, femme de Laurent Brengier, de Colagnes-Hautes (Rieutort), de la vente faite par son mari à Antoine Brunel, dit Cheminat. Et vente par ledit Laurent audit Antoine. Avec promesse de revente.

f° 280, le 11 juin 1519, quittance par Private Jordan, fille de Vital Jordan, de Bramonas (Barjac), future femme de Guillaume Daurat, de Chanteruéjols (Saint-Gervais), à sondit père. Fait à Mende, en présence d'Etienne de Lasfonts, curé de Sainte-Colombe.

f° 282, le 11 juin 1519, vente par Richard Brajon, fils de feu Jacques, de Rochebelot (Rieutort), à Jean Bonald, fils de Guillaume, de Rochebelot (Rieutort), d'une partie d'un bois, contre six moutons or et demi.

f° 285v°, le 11 juin 1519, vente par Jean Bonald, fils de Guillaume, et Jean, son fils, de Rochebelot (Rieutort), à Jean Bonald, fils de feu Mathieu, de Vitroles (Rieutort), d'un champ contre six livres, sept sous et six deniers tournois.

f° 288, le 14 juin 1519, vente par Jacques Planchon, fils de feu Pierre, du Chastelnouvel (Saint-Gervais), à Pierre Crosat, fils de feu Pierre, dudit lieu, d'un champ contre cinq moutons or.

f° 291, le 18 juin 1519, vente à Pierre Cruvelier, prêtre de Nogaret (Badaroux), par Jacques Malel, prêtre de Badaroux, d'un pré sis au lieu de la Rouvière, contre quinze livres tournois.

f° 294v°, le 20 juin 1519, vente à Jean Boniol, du Born, par Antoine et Jean Cobe, père et fils, de Pelgeires (Badaroux), d'un champ sis à Pelgeires, contre douze livres tournois. Suivie d'une autre vente des mêmes au même.

f° 301, le 5 juillet 1519, surenchère devant le bailli du chapitre de Mende par Jean Massadaur, prêtre bénéficier de Mende, sur Pierre Fornier, de Gerbald (Saint-Bauzile), qui avait acheté un pré, le 4 juin, à Jacques Salaville, fils de feu Pierre, et Jeanne, veuve d'André de la Vie, du Chastelnouvel.

f° 302, le 10 juillet 1519, transaction entre Jean Pascal et sa fille, Jeanne, dont il est l'administrateur légitime, de Saint-Martin du Born, et Antoine Dumas, tailleur, au nom de son fils, Etienne, dudit lieu. Sur le fait que le père de Jeanne dit qu'Etienne Dumas a séduit sa fille et l'a mise enceinte, relation dont est né un garçon prénommé Privat, et cela au préjudice

et pour l'injure desdits père et fille. Jean Pascal demande au père dudit Etienne Dumas que ce dernier accepte en mariage Jeanne avec une dot de trente livres et d'un trousseau nuptial. Ledit Antoine Dumas dit qu'il n'est pas tenu de marier ladite Jeanne avec son fils. Les parties transigent etdéclarent que ledit Dumas devra donner au nom dudit Etienne, son fils, vingttrois livres tournois et demie, une robe valant trois livres et quinze sous, et une robe en tissu burel du pays, qu'il promet de payer à la demande de Jeanne, selon les termes suivants, à savoir le jour de son mariage dix livres et la robe de trois livres et quinze sous, l'autre robe à volonté de Jeanne. Et si Jeanne ne se marie pas dans les deux ans à compter de la Toussaint, Antoine Dumas devra solder les dix livres à ce moment et la robe à la Toussaint suivant. Puis du jour du mariage ou du versement de la Toussaint, il versera chaque année une livre. De même le dit Antoine sera tenu de nourrir ledit Privat avec ses autres enfants. Et les Pascal devront absoudre ledit Etienne Dumas.

f° 305, le 24 juillet 1519, testament de Marguerite Julien, fille de feu Jean, de la Combe (Born), qui nomme héritier universel Jean Avinhon, fils de feu Guillaume, du même lieu.

f° 307, le 24 juillet 1519, testament de Catherine, veuve de Luquet Sarrazin, de Rochat (Rimeize), à présent du Born, qui élit sépulture au cimetière Saint-Jean, au tombeau de ses parents, et qui adresse des legs à Jacques Borcier, clerc, son neveu, à Jeanne Sarrazin, sa fille, outre la dot constituée par Jacques Sarrazin, et à François Sarrazin, curé du Born, son fils. Elle nomme héritier universel Jacques Sarrazin, son fils.

f° 309, le 7 septembre 1519, quittance des biens familiaux par Etienne Comte, prêtre, et Jeanne, sa sœur, veuve de Guillaume Masson, administratrice de sa fille, Agnès Masso, de Saint-Bauzile, à André Masso, du Born, fils et héritier de feu Blaise, du Born, et frère dudit Guillaume.

f° 310v°, le 10 spetembre 1519, accord entre Alaycette, veuve de Pierre Planhes, de L'Anglade (Brenoux), et Guillaume Ros, de Malaval (Brenoux), à propos du versement de la dot d'Antonie Planhes, femme de Guillaume et fille d'Alaycette et Pierre.

f° 313, le 14 septembre 1519, vente par Jean Tondut et Colombe Delcros, sa femme, du Mazel-Chabrier (Born), à François Sarrazin, prêtre et curé du Born, de dix cartes de seigle mesure de Mende, de cens, contre vingt livres tournois. Fait à Mende, en présence de Simon Brugeyron, notaire de Langogne, Guillaume Chapelle, barbier, Pierre Torrent, clerc, de Mende, et Jean Garin, fils de feu Guillaume, du Born.

f° 317, le 19 septembre 1519, revente par Jean Baldet, au nom des autres prêtres de la chapelle fondée par feu Jean de Salvanhac, à Jean Reboul, tisserand de Mende, de trois cartals de seigle de cens, que Reboul avait précédemment vendus audit Baldet et à Raymond Cressi, François Maurin et Guillaume de Cayres, autres prêtres de cette chapelle, contre onze livres et cinq sous. Fait à Mende, en présence de Guillaume de Grandmont, archidiacre de Mende, Jacques Molton, hebdomadier, Jean Martin le vieux, prêtres bénéficiers de Mende.

f° 318v°, le 8 octobre 1519, vente par Bertrand Vital, fils de feu Laurent, du Chastelnouvel, à Pierre, fils de feu Pierre, d'un ort, contre sept moutons or.

f° 321, le 27 octobre 1519, testament de noble Simon de Gorsac, seigneur de Mezery et de Vallescure, qui élit sépulture au grand cimetière de Mende, au tombeau de ses père et mère et ses autres prédécesseurs, près duquel est actuellement réédifié le clocher, laquelle tombe est détruite. Il veut que son corps soit mis en terre dans une caisse et, quand le clocher sera reconstruit, que sa tombeau soit reconstruite et que son corps et les ossements de ses prédécesseurs y reposent dans la nouvelle tombe. Il adresse des legs à noble Louise de

Brives, sa femme, à noble Antoine de Gorsac, recteur de *Sancti Gignesii et de la Fagia*, noble Pons de Gorsac, son autre frère, à frère Pierre de Gorsac, son frère, prieur de Saint-Geniez-Rive-d'Olt, à noble Catherine de Gorsac, sa sœur, femme de Jean Monbel, juge de la cour commune, à noble Marguerite de Gorsac, sa sœur, femme de noble Jean de *Veridonia*, et à Jeanne, sa fille bastarde. Il nomme héritière universelle sa fille, Louise de Gorsac. Et il veut que le premier garçon de sa fille lui succède et soit tenu de porter le nom et les armes du testateur. Puis après extinction de la descendance de Louise, il lui substitue son frère, à lui, Antoine de Gorsac, puis Privat, son autre frère, puis noble Pierre de Gorsac, prieur de Saint-Geniez. Fait à Mende, en la maison de Marchastel, en présence d'Antoine Vachery, notaire, Privat Reboul, clerc, messires Louis de Fabrèges, Pierre Baldos, hebdomadier, Pierre Baldos le jeune, bénéficiers de Mende, messire Pierre de Lasfonts, Pierre Terrisse, prêtres également bénéficiers de Mende.

f° 325v°, le 4 novembre 1519, quittance par Bertrand et Jean Meyrueis, père et fils, de Montet Bas (Saint-Etienne-du-Valdonnez), à Guillaume Crozat, fils de feu Pierre, du Chastelnouvel, de quatorze livres en déduction de la dot de Jeanne Crosat, sa sœur, femme de Jean Meyrueis.

f° 326v°, le 8 novembre 1519, échange entre Guillaume Tardin et Jean Tranchaceps, fils de feu Etienne, de Chanteruéjols, d'une part, et Antoine Tranchaceps le vieux, dudit lieu. Antoine donne audit Tardin, présent, et audit Jean Tranchaceps, absent, un pastural sis à Chanteruéjols, puis Tardin donne en son nom et au nom de Jean, un pastural.